

Interview de Stefan Ritler, vice-directeur de l'OFAS et chef du domaine Assurance-invalidité

«Les choses bougent, mais nous sommes encore loin du but»

Des milliers de rentiers AI en Suisse devraient se remettre au travail. La 6^e révision de l'AI est un objectif ambitieux. Stefan Ritler, vice-directeur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et chef du domaine AI, mise sur les instruments offerts par la boîte à outils de l'assurance-invalidité. Et sur le renforcement des offices de l'AI pour gagner les employeurs à l'idée de la réinsertion. **Par Jürg Wiler**

Monsieur Ritler, depuis le 1^{er} janvier 2012, avec l'entrée en vigueur de la révision 6a de l'AI, l'assurance-invalidité dispose d'importants instruments supplémentaires de réinsertion. Ceux-ci doivent maintenant être utilisés: par les employeurs, les offices AI et les personnes intéressées. Est-il déjà possible, au bout de sept mois, de relever les premières tendances?

Stefan Ritler: Le point fort de la révision 6a de l'AI est une révision des rentes axée sur la réinsertion professionnelle. Le but est de réintégrer dans la vie active les bénéficiaires de rentes qui ont un potentiel dans ce domaine. Il s'agit de trouver suffisamment d'employeurs prêts à offrir les emplois correspondants. Les offices AI y travaillent intensément. Il n'est pas encore possible au bout d'un semestre d'apprécier le succès du projet. Cela ne sera possible que dans trois ou quatre ans. Mais nous allons dans la bonne direction.

Comment appréciez-vous les instruments que sont les placements à l'essai et la location de services?

Dans le cas des placements à l'essai, l'office AI fournit aux employeurs des personnes ayant un certain profil pour une durée pouvant aller jusqu'à six mois, sans que s'instaure pour autant un rapport de travail. Tant l'employeur que la personne assurée en bénéficient. L'employeur a ainsi la possibilité d'apprendre à connaître un futur employé potentiel sans beaucoup de risques ni grands frais de recrutement. La personne assurée quant à elle a la possibilité de mettre à l'épreuve ses capacités sur le marché du travail primaire. Pendant cette période, elle continue à toucher sa rente AI.



Stefan Ritler: «Les quotas ne favoriseraient pas l'intégration des personnes handicapées».

La location de services est un instrument qui ne sera introduit qu'avec la révision 6b. Depuis 2007, elle est en phase de test dans le cadre d'un projet pilote. Les premiers résultats sont prometteurs. Toutefois, nous allons encore optimiser le projet d'ici au 1^{er} octobre 2012. La location de services vise à permettre aux personnes assurées de franchir un premier pas sur le marché du travail primaire. Une telle possibilité se présente lorsqu'un employeur ne peut offrir qu'un emploi temporaire ou ne souhaite pas encore prendre le risque d'un engagement direct.

L'Union patronale suisse est consciente que la réinsertion dans la vie active de quelque 17 000 bénéficiaires de rentes visée par la 6^e révision de l'AI est ambitieuse. Comment appréciez-vous ses chances de succès en termes numériques?

Les instruments de l'AI sont une sorte de grande boîte à outils permettant aux personnes limitées dans leur santé de

se remettre au travail. Le succès sera finalement au rendez-vous si tous les intéressés tirent à la même corde. En 2007, 5800 personnes se sont réinsérées sur le marché primaire du travail, soit que leur emploi a été maintenu, qu'elles ont été mutées à un autre poste chez le même employeur ou qu'elles ont trouvé un nouvel emploi. En 2011, cela a été le cas de 11 500 personnes environ. Donc les choses bougent, mais nous sommes encore loin du but.

Les employeurs relèvent de plus en plus que les personnes souffrant d'un handicap ou de problèmes de santé peuvent fournir toutes les prestations que l'on attend d'elles si elles occupent la bonne place dans l'entreprise, le cas échéant par périodes à temps partiel. Qu'en pensez-vous?

Oui, c'est vrai. Mais il y a souvent un malentendu à ce sujet. La capacité de gain résiduelle ne se réfère pas à un temps de travail éventuel, mais au revenu que la personne peut encore engranger. Lorsque quelqu'un perçoit une demi-rente, cela ne signifie pas qu'il ou elle ne pourra plus travailler qu'à 50 pour cent, mais que la personne ne pourra plus obtenir que 50 pour cent de son ancien revenu. Le volume de travail peut toutefois être réparti sur plusieurs jours; par exemple, le temps de présence pourrait être de 80 pour cent, mais avec une réduction des prestations de 30 pour cent.

La revendication d'un quota d'intégration à imposer aux employeurs est souvent évoquée, éventuellement combinée avec un système bonus-malus. L'Union patronale suisse est convain-

cue qu'une telle mesure irait à l'encontre du but visé. Qu'en pensez-vous?

L'importance des quotas est surestimée. La Suisse connaît un marché du travail libéral qui permet aux employeurs de se séparer de leurs employés. Mais le marché réagit aussi lorsque les employeurs ont besoin de personnel. C'est une chance. Prenons le cas de la pénurie de personnel spécialisé. Les quotas affaibliraient un marché du travail libéral, ce qui ne serait pas favorable à l'intégration de personnes limitées dans leur santé. Mais il est tout aussi important que les personnes dont la capacité de travail est limitée par des problèmes de santé ne soient pas considérées simplement comme les «handicapés du quota». Elles apportent aussi des ressources et représentent une valeur ajoutée pour les entreprises. Par ailleurs, avec une telle réglementation, on jouerait ce groupe contre les chômeurs de longue durée et les jeunes demandeurs d'emplois.

Indépendamment du renforcement des offices AI cantonaux en personnel, tous les acteurs du processus de réinsertion, à savoir les employeurs, les personnes concernées, les collaborateurs et la so-

ciété dans son ensemble doivent être sensibilisés et motivés pour la tâche de la réinsertion. La campagne d'information des employeurs sur les nouvelles mesures AI ont représenté un premier pas. Quelles sont les prochaines étapes à franchir?

La campagne d'information des employeurs est l'une des huit mesures que l'OFAS a élaborées en collaboration notamment avec l'Union patronale suisse et avec l'Union suisse des arts et métiers. L'étape suivante est celle du renforcement des offices AI dans leurs activités pour gagner des employeurs à la cause de la réinsertion. Il y a encore un grand potentiel de ce côté-ci, même si les offices AI sont déjà très actifs. Il importe de tisser un réseau de relations efficaces avec les PME locales et les associations économiques cantonales.

Pour ce qui est de l'assurance-invalidité, un plan d'assainissement a été élaboré, par lequel l'économie s'est engagée notamment en faveur d'un relèvement de la TVA limité dans le temps jusqu'à fin 2017. Le plan d'assainissement a-t-il été tenu jusqu'ici?

L'absence de déficit dans l'AI en 2011 est due au financement additionnel li-

mité dans le temps. Selon le message du Conseil fédéral sur la révision 6b de l'AI, l'assurance devrait présenter un budget équilibré dès 2018 et être totalement désendettée à fin 2025. C'est possible. Mais le moment du désendettement peut varier selon le déroulement du scénario. Qui par exemple aurait prédit il y a dix ans la crise de l'euro ou celle des banques? Il est très difficile d'établir des projections sur une assez longue période. L'évolution économique et démographique exerce une très grande influence sur le moment du désendettement.

On voit maintenant les associations de personnes handicapées, les syndicats et d'autres acteurs constituer le front de l'opposition à la dernière mesure indispensable, la révision 6b de l'AI. Au vu de cette situation de départ, quelles sont selon vous les chances de succès de la révision 6b?

Le Conseil des Etats a déjà apporté des corrections au projet du Conseil fédéral. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national en discute actuellement. Outre les représentants d'intérêts que vous avez mentionnés, il y a aussi des votants qui estiment que la révision 6b ne va pas assez loin. Ce n'est qu'à l'issue des débats parlementaires que l'on verra ce qui reste du projet et, au cas où le référendum aurait lieu, si la révision parviendrait à obtenir l'adhésion d'une majorité du peuple.

L'administration publique ou l'OFAS réintègrent-ils aussi des personnes limitées dans leur santé?

Le 22 juin 2011, le Conseil fédéral a voté des dispositions sur l'emploi et la réinsertion professionnelle dans l'administration fédérale de personnes souffrant de limitations dans leur santé. L'égalité des chances, la non-discrimination et la promotion de l'intégration sont des éléments de la gestion du personnel à tous les niveaux et dans tous les processus concernant le personnel et la direction. Le but est d'arriver à ce que la part des personnes limitées dans leur santé et qui travaillent atteigne un à deux pour cent d'ici à 2015. L'OFAS en occupe actuellement 14 sur un total de 320 personnes, soit 4,4 pour cent. ■

Révision de l'AI: informations aux employeurs

La campagne d'information à l'intention des employeurs informe sur le premier train de mesures concernant la 6^e révision de l'assurance-invalidité. L'Union patronale suisse, l'Union suisse des arts et métiers, la Conférence des offices AI et l'Office fédéral des assurances sociales ont élaboré à cette fin tout un matériel d'information.

Le flyer et la brochure sont disponibles gratuitement

Le flyer intitulé «Soutien aux employeurs – nouvelles prestations de l'AI» au format A5 renseigne les employeurs sur les principales innovations de l'AI et sur les services qu'ils peuvent en attendre. Outre des réponses aux questions relatives au soutien que peuvent fournir les spécialistes des offices AI, il fournit des adresses utiles ainsi qu'un bulletin de commande pour le guide.

La brochure intitulée «Guide de la réadaptation professionnelle» au format A5 contient des informations précises destinées aux employeurs, aux directeurs et aux responsables du personnel. Elle traite notamment des thèmes suivants: mesures à prendre en cas d'incapacité de travail d'un employé, démarches liées à la réinsertion de bénéficiaires de rentes, délais et processus, exemples de cas, listes de contrôle et listes complètes de contacts.

Toutes ces sources d'informations sont gratuites et disponibles en allemand, en français et en italien. ■

www.avs-ai.info/employeurs